

## DÉPARTEMENT DU DOUBS

### Arrêté municipal N° 2026-26

Objet : arrêté temporaire de circulation  
Rue des Maillots, Route des Alpes, Rue de la Loge, Place Mont d'Or, Rue des  
Soeurs, Grande Rue, Rue du Faubourg

#### **Le Maire de JOUGNE,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée et modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 27 février 2026 émanant de l'entreprise Circet France ;

Considérant la nécessité de réaliser de déposer des cables dans de nombreuses chambres actuelles pour le compte d'Orange ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et de mettre en place un alternat au droit du chantier réalisé par l'entreprise Circet France ;

## ARRÊTE

**Article 1 : À partir du mercredi 1 avril 2026 et jusqu'au mercredi 1 juin 2026 inclus, la circulation sera temporairement réduite dans le sens de la section courante par la mise en place d'un alternat manuel, afin de permettre à l'entreprise Circet France, de réaliser les travaux de dépose de cables dans les rues cidessous (chantier mobile) :**

**Rue des Maillots  
Route des Alpes  
Rue de la Loge  
Place Mont d'Or  
Rue des Soeurs  
Grande Rue  
Rue du Faubourg**

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera rigoureusement interdit à tout véhicule au droit du chantier excepté aux véhicules de chantier.

**ARTICLE 3** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise Circet France.**

**ARTICLE 4**: Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Lesdits services de Gendarmerie sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels ainsi que sur les lieux réglementés.

Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs - Mouthé,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs,

L'entreprise Circet France.

Jougne,

Le 07 avril 2026

Le Maire,



**POIX-DAUDE Denis**



# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code gérera: des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024 01

## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : G. RHR (I) Prénom : Angelique  
 Dénomination : CTRC Représenté par :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la Loge  
 Code postal : 75370 Localité : Paris Pays : FRANCE  
 Téléphone : 06 38 70 54 00 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : angelique.guam@cerfu.fr

Nom : Carax Prénom :  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
 Code postal : Localité : Pays :  
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
 Courriel : @

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Rue de Valenciennes, Rue des Alpes, Rue de la Loge, Place aux Herbes, Rue de Valenciennes, Grand Parc  
 Code postal : 75370 Localité : Paris

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
 Description des travaux : Repose de cables dans chaubes pour le compte a usage  
 Date prévue de début des travaux : 01.04.2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 24 Date de début de réglementation : 01.04.2026  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Par feux tricolores  Manuellement   
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue   
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Circular	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	Véhicules légers <input type="checkbox"/>	Véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
Poids lourds <input type="checkbox"/>	Poids lourds <input type="checkbox"/>	Poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : \_\_\_\_\_ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Autres prescriptions :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialisée

Nom : GERARD Prénom Angélique

Dénomination : CIRCE I Représenté par :

Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Rue de la 1<sup>re</sup> rue

Code postal 70700 Localité : CURE Pays : FRANCE

Téléphone : 0333205405 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Courriel : angelique.guiana@circe.fr

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le 27 07 2026

Nom : GERARD Prénom : Angélique Qualité : Responsable de Travaux